



Conseil Informe

En septembre, à La Doré, on accueille
des nouveaux petits résidents



Josyane Perron
Keven Asselin

Bébé Malik
Né le 25 juin 2020



Laura Boulianne
Francis Fiset

Bébé Béatrice
Née le 30 juin 2020



Patricia Lalancette
Franck Fournier

Bébé Béatrice
Née le 11 juin 2020



Samantha Tremblay

Bébé Jayce
Né le 18 août 2020

**Parcours effrayant animé
Moulin des Pionniers**

Tu aimes les émotions fortes et les histoires de maisons hantées,
joins-toi à nous pour organiser une soirée d'horreur
et d'épouvante sur le site du Moulin des Pionniers
d'ici le vendredi 9 octobre!

**Nous suivrons l'évolution
des mesures sanitaires
demandées par la santé public**

Contacts
Maryse Paradis 418-256-3545 poste 2225 coordo@ladore.ca
Émilie Savard 418-917-0513 emilysavard70@hotmail.com

MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ
LA DORÉ



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 14 septembre 2020, le conseil municipal de la Paroisse de La Doré a adopté par résolution les seconds projets de règlements numéro 2020-004 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 afin d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 » et numéro 2020-005 intitulé « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que les règlements numéro 2020-004 et 2020-005 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 19 octobre 2020, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules à La Doré.
4. Le nombre de demandes requis pour que les règlements numéros 2020-004 et 2020-005 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 125. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements numéros 2020-004 et 2020-005 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le même jour à 19h00, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules, La Doré.
6. Les règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de 8h à 12h et de 13h à 16h30 le lundi, de 8h à 12h et de 13h à 16h les mardis, mercredis et jeudis et de 8h à 12h le vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

7. Toute personne qui, le 19 octobre 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 octobre 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2020 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à consulter l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- ✓ Être déposée avant le 1^{er} mai 2021;
- ✓ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
M.R.C. du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval, Québec G8H 2L8
- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi qu'au bureau municipal;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 106-97 de la MRC du Domaine-du-Roy et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Changements des jours de collecte
dès le 28 septembre 2020

Enfin... Plus besoin de se fier sur son voisin!

Dans les prochaines semaines, vous recevrez un livret par la poste. Celui-ci vous permettra de trouver votre nouvelle journée de collecte et de détacher votre calendrier 2020-2021 d'une durée de 15 mois.

Pour de l'information sur le bac brun, consultez le www.monbacbrun.com

Téléphone : 418 669-0513 | 418 239-0513 Courriel : info@rmrlac.qc.ca www.rmrlac.qc.ca

RMR
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean



INFORMATIONS AUX PAROISSIENS(NES) SEPTEMBRE 2020

Les célébrations sont enfin recommencées dans notre église. Pour l'instant, et ce, jusqu'à la fin de l'année, il y aura seulement une messe par mois le dimanche. Pour les autres fins de semaine, il y aura un ADACE. Donc, ce **dimanche 20 septembre à 11h**, la célébration sera présidée par l'abbé Normand-Léo Tremblay et sera consacrée aux messes anniversaires reportées depuis le mois de mars dernier soit celles de mesdames Jacqueline Tremblay et Céline Leclerc et de monsieur Marc Duchesne.

Également, nous recherchons des gens qui seraient intéressés à renforcer l'équipe des Adaces et qui se sentent interpellés par cette annonce. Nous avons aussi besoin de personnes pouvant aider et supporter les équipes de Covid-19 à la désinfection de l'église pendant et après les célébrations. Si vous avez envie de vous joindre à l'un ou l'autre de ces groupes, laissez votre nom au bureau de la Fabrique au 418-256-3545 poste #2227.

Vous pourrez aussi vous référer au Facebook de l'Unité pastorale du lac ou sur le site Web de la Municipalité dans l'onglet « Citoyens/Services/Services et qualité de vie/Église » afin de consulter l'horaire des messes à venir et des lampes du sanctuaire.

Votre conseil de la Fabrique



FINANCES

DÉPENSES ∞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois d'août 2020 totalisant un montant de **1 203 063.02\$** incluant les taxes et en autorise les paiements.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Mandat de services professionnels pour le projet de la Phase II de la Montagne Ouellet;
- Halloween 2020 : Budget (1 500\$).

GESTION MUNICIPALE

- Embauche au poste d'entretien du Complexe sportif;
- Rejet de la demande de l'Association des Bons Voisins du Lac Rond pour le nivelage du Chemin des Hirondelles;
- Entente pour l'installation de structures pour le réseau internet dans le secteur du Lac Rond;
- Demande au gouvernement pour la mise à niveau de la programmation pour les projets d'hébergements communautaires;
- Adoption par résolution des seconds projets des règlements 2020-004 et 2020-005 portant sur des modifications au règlement de zonage et sur l'obligation d'installation de protections contre les dégâts d'eau;
- Avis de motion des règlements 2020-004 et 2020-005;
- Renouvellement des mandats de trois (3) membres du comité consultatif en urbanisme de la Municipalité. Les mandats de messieurs Yanick Baillargeon, Léo Gauthier et Alain Dallaire ainsi que madame Katia Duchesne (substitut) sont renouvelés;
- Appui à une demande de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. pour une aide financière dans le programme Entente de développement numérique des entreprises touristiques du ministère du Tourisme pour l'acquisition d'équipements numériques;
- Autorisation à la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. pour une demande d'aide financière dans le programme Fonds des redevances hydroélectriques de la MRC Domaine-du-Roy;
- Piste cyclable La Doré/Saint-Félicien : Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le programme Fonds des redevances hydroélectriques de la MRC Domaine-du-Roy.

COMMUNAUTAIRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA
CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS
22 SEPTEMBRE 2020 À 19H
SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE L'ÉGLISE
PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE**

MÉMO DU MAIRE

Le stress de la rentrée est passé. Septembre, c'est le début de l'automne ce qui veut dire la période chasse amenant un achalandage plus élevé dans notre localité. Soyons accueillants et respectons les mesures sanitaires en place pour ne pas perdre le contrôle. Soyons vigilants en forêt; le respect de chacun est primordial pour assurer la sécurité de tous. Bonne saison de chasse aux chasseurs et profitons de l'immensité de notre territoire et de la liberté qu'il nous procure.

Le Café-Internet reprend le 2 octobre 2020
Inscrivez-vous au 418-256-3740 (Claire Allard)
ou au 418-256-3643 (Thérèse Rochefort)

CONTENEUR DE GIBIER ET SAUVAGINE ∞ Utilisez le conteneur réservé **exclusivement** à cette fin situé au poste d'épuration au 5430, avenue des Jardins pour votre gibier et votre sauvagine. Le service est offert en collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean et grâce à une contribution municipale. Disponible jusqu'au 1^e novembre prochain.

TECHNO-CHÔMAGE ∞ Besoin d'aide pour présenter votre demande d'assurance-emploi ou pour remplir votre déclaration? Techno-chômage mobile est là pour vous aider. 418-662-9191 pour rendez-vous.

CENTRE LE TRACÉ ∞ Pour ceux qui désirent améliorer leur français écrit ou conserver leurs acquis, formations **gratuites** dans notre municipalité :

- ✓ retour sur la grammaire, les verbes, l'orthographe, les mathématiques, etc.;
- ✓ effectuer des exercices sur support numérique;
- ✓ activités socialisantes, des sorties culturelles;
- ✓ discuter et vous informer sur différents sujets;
- ✓ développer de nouvelles habiletés.

Horaire et endroit à déterminer selon le nombre d'inscriptions.

Le Centre offre aussi de la formation en francisation (temps partiel ou temps plein) pour les nouveaux arrivants en collaboration avec le ministère de l'Immigration. Inscrivez-vous au (418) 679-5737

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA
MAISON DES JEUNES
29 SEPTEMBRE 2020 À 18H30
4951, RUE DES SAULES
PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE**

**OUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES
LUNDI 21 SEPTEMBRE POUR LES 11 ANS ET PLUS
MARDI 22 SEPTEMBRE POUR LES 12 ANS ET PLUS
DE 18H À 21H COÛT : 3\$**

